

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 02/11/2021 Compte-rendu affiché le 10/11/2021

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Claude MOUCHIKHINE.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE; Marlène BONTEMPS; Roger MAJDALANI; Maryse DOMINGUEZ; Levana MBOUNI; Sandrine COMTE; Marcel GOLBERY; Dominique LARGE; Jean-Luc PAYS; Marine BOISSIER; Patrice LANGIN; Anne DEMOND; Max SEBASTIEN; Sandrine BELMONT; Lionel RUFIN; Nora BELATTAR; Thierry DUCHAMP; Eliane CHAPON; Jacques ROS; Marjorie MERCIER; Maryse MICHAUD; Yann-Yves DU REPAIRE; Marion LECLERE; Alain DONJON; Oihiba DRIDI; Claude MOUCHIKHINE

ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Levana MBOUNI Wilfrid COUPE a donné procuration à Thierry DUCHAMP Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Bernard JAVAZZO a donné procuration à Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS

Maud MILLIER DUMOULIN; Pierre-Marie MAUXION; Anissa HIDRI

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte-rendu au conseil municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et 30 sans participation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des actes de gestion.

2 - Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville et la Maison des Jeunes et de la Culture

Rapporteur: Madame DOMINGUEZ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022 entre la Mairie et la Maison des Jeunes et de la Culture, et tous les documents y afférent.

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2022.

3 - Signature d'une convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la Ville, la Caisse d'Allocations familiales et le Centre social Graine de Vie

Rapporteur: Monsieur MAJDALANI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite avec la CAF et le Centre Social Graine de Vie, et tous les documents y afférent.

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2022.

4 - Signature de la convention de dématérialisation pour les dossiers d'Autorisation du Droit des Sols (A.D.S) "Pack ADS Démat" avec la Métropole de Lyon

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la convention de mise en commune du « Pack ADS Demat » et ses annexes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Métropole de Lyon et tous les documents s'y rapportant;

DIT que les crédits liés à cette mise en commune seront prévus au budget de la commune.

5 - Convention avec la société WIKIPOWER dans le cadre d'une offre d'achats groupés

Rapporteur: Monsieur MBOUNI

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents

et 2 contres,

APPROUVE la démarche d'achats groupés lancée par la Ville de Pierre-Bénite ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat avec la société Wikipower et toutes les pièces s'y rapportant.

6 - Attribution de crédits complémentaires au budget annexe

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et 2 abstentions,

DECIDE d'ouvrir les crédits complémentaires suivants afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses dans le cadre du budget annexe Culture:

Chapitre 012 – Charges de personnel: 8 500 euros Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 1 500 euros

Les dépenses seront affectées au compte 657363.

7 - Décisions modificatives - Budget principal et budget annexe

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et 2 abstentions,

APPROUVE les mouvements constituant les décisions modificatives n° 1 au budget principal comme au budget annexe, de l'exercice 2021, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

8 - Admissions en non-valeur et créances éteintes

Rapporteur: Monsieur PAYS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 4 587,60 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à viser toutes les pièces se rapportant à ce dossier, et à procéder aux dépenses sur le compte 6541 (non-valeurs).

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2021 chapitre 65.

9 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la MJC de Pierre-Bénite Rapporteur: Madame BOISSIER Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à la MJC de Pierre-Bénite d'un montant de 840 €. **DIT** que la dépense est inscrite au budget. 10 - VEDUTA – attribution d'une subvention exceptionnelle Rapporteur: Monsieur MAJDALANI Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le soutien financier de Veduta pour le projet du collège Marcel Pagnol, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions publiques, et à signer tous les documents s'y rapportant; ADOPTE la proposition du Maire; **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

11 - Construction d'un groupe scolaire - Programme de maîtrise d'œuvre - Jury de concours

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le programme du nouveau groupe scolaire dont l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 6 400 000 € HT.

AUTORISE l'organisation d'un concours restreint avec niveau de prestations « esquisse + » en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du nouveau groupe scolaire.

FIXE à trois le nombre maximum de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures.

FIXE le montant de la prime à 42 500,00 € HT pour chacun des trois participants au concours qui sera allouée sur proposition du jury à chaque concurrent ayant remis des prestations et ceci dans les conditions prévues dans le règlement au concours.

PREVOIT la prise en charge des vacations et frais de déplacements des membres libéraux du jury.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes formes d'aides financières pour le financement de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer :

- tous les documents relatifs au concours de maîtrise d'œuvre et à la procédure sans publicité ni mise en concurrence pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat,
- tous les marchés de prestations intellectuelles nécessaires à l'opération,
- toutes les autorisations administratives en lien avec l'opération,
- toutes les pièces relatives à cette opération.

DIT que l'ensemble de ces dépenses seront imputées sur les crédits prévus au budget 2021 et suivants dans le cadre de l'autorisation de programme affectée pour ce projet.

12 - Remisage à domicile d'un véhicule de service

Rapporteur: Monsieur LANGIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le remisage à domicile permanent du véhicule de service de l'un des agents de maîtrise du pôle cadre de vie, en charge du suivi des travaux et de l'encadrement des agents du centre technique municipal

13 - Participation de la ville au financement d'une partie des licences sportives au profit des enfants et des jeunes inscrits dans une association sportive de la commune

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de participer, à hauteur de **50 euros**, au coût de la licence sportive de tout enfant et/ou jeune scolarisé, de la naissance jusqu'au collège inclus;

DIT que cette participation vient en déduction du prix total de la licence sportive, et sera remboursée en fin d'année 2021 aux différents clubs sportifs pour la saison 2021/2022;

DIT que les crédits sont prévus au budget.

POLE FAMILLES & EDUCATION

14 - Démarche de labellisation "Information Jeunesse"

Rapporteur: Madame TABBOUBI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de labellisation auprès des services de l'État.

15 - Mise en place de l'analyse de la Pratique Professionnelle au service Enfance

Rapporteur: Madame LECLERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et l'organisme GRAPE Innovations, valable du 1^{er} novembre 2021 au 30 juin 2022, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif de la collectivité.

16 - Convention territoriale globale

Rapporteur: Madame LECLERE

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents

et 2 contres,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à s'engager dans un processus de conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, la commune d'Oullins et la commune de Saint-Genis-Laval dans le cadre de la Convention Territoriale Globale pour la période 2022/2025, et à signer tous les documents s'y rapportant.

----0000000-----

FIN DE SEANCE A